

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le déménagement de Monsieur et Madame BAROUX Etienne – 47 rue Pasteur les **Samedi 19 Juillet 2025 et Dimanche 20 Juillet 2025,**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les deux emplacements de parking devant le n° 30 rue Pasteur du **Vendredi 18 Juillet 2025 à 20h00 au Dimanche 20 Juillet 2025 à 20h00.**

Article 2 : La mise en place des barrières sera réalisée par les services techniques.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur et Madame BAROUX Etienne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 25 Juin 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **26 JUIN 2025**